

REGLEMENT BEACH SOCCER

Championnat en deux Phases

- **Phase qualificative à la FINALE Régionale**
- **Phase CHAMPIONNAT Poule ELITE/Poule HONNEUR**

Article 1 Commission d'organisation

Le Championnat BEACH SOCCER est organisé par la Commission du Foot Diversifié. Cette compétition est organisée selon les règles édictées par la F.I.F.A. Les dispositions énoncées au présent règlement les complètent.

Article 2 Engagements

Pour participer à la phase qualificative de la FINALE REGIONALE, les clubs engagés doivent établir une **liste de 20 joueurs maximum** par équipe, la compétition étant ouverte uniquement aux catégories U 20 et Seniors masculines.

Pour la 2^{ème} Phase CHAMPIONNAT Poule ELITE et Poule HONNEUR, les Clubs ont la possibilité d'ajouter 5 joueurs à la liste de la 1^{ère} Phase.

Si le joueur est déjà licencié dans un autre Club, il doit demander une licence foot loisir au sein du Club engagé (procédure de délivrance d'une double licence).

Si le joueur n'est pas licencié, il doit demander une licence foot loisir au sein du Club engagé.

Pour rappel, les joueurs étrangers sont autorisés à participer, s'ils possèdent une licence dans le Club de l'équipe participante

Sur chaque feuille de match SEULEMENT 12 JOUEURS dont 2 gardiens

Article 3 Organisation de la Compétitions.

1^{ère} Phase en JUIN, Formule championnat en 2 POULES, les équipes classées du 1^{er} au 2^{ème} inclus DE CHAQUE poule, sont qualifiées pour la Finale Régionale de la COUPE NATIONALE BEACH SOCCER.

2^{ème} Phase en Juillet formule CHAMPIONNAT, les Clubs sont répartis en 2 Poules Elite et Honneur, en fonction du classement de la 1^{ère} Phase.

Le Classement se fait comme suit :

Match gagné à la fin du temps réglementaire	3 points
Match gagné suite à l'épreuve des tirs au Buts (Mort subite)		
(Après égalité à la fin du temps réglementaire).....		2 points
Match perdu suite à l'épreuve des tirs au Buts.....		1 point
Match perdu.....		0 point

- 1) En cas d'égalité de points pour l'une des quelconque places, il est tenu compte en premier lieu du Classement aux points des matchs joués entre les Clubs ex-æquo.
- 2) En cas d'égalité de points dans le classement des matchs joués entre les Clubs ex-æquo, sont départagés par la différence entre les buts marqués et les buts concédés entre Clubs ex-æquo.
- 3) En cas de nouvelle égalité, c'est l'équipe qui aura marqué le plus grand nombre de buts qui sera en premier.
- 4) En cas de nouvelle égalité les équipes seront départagées par les tirs aux buts (Mort subite)

Article 4 Licences-Qualification-Discipline

Licences

Pour participer à l'épreuve, les joueurs doivent être régulièrement qualifiés par leur club, à la date de la rencontre et autorisés à pratiquer en catégorie U20 et Sénior.

Les joueurs peuvent participer avec une équipe différente de leur club, uniquement si leur club d'appartenance ne participe pas déjà à la compétition, ou sous réserve de l'accord écrit de leur président de club.

Qualification

Les arbitres exigent la présentation des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs, Compagnon avant chaque rencontre, et vérifient l'identité des joueurs. À défaut d'utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre, il peut présenter celle (s)-ci.

Discipline.

Les questions ayant trait à la discipline des joueurs, éducateurs, dirigeants et spectateurs ; avant, pendant et après le match, sont jugés conformément au règlement disciplinaire des Règlements Généraux de la FFF.

Toute fois en cas d'incident grave, la commission Départementale est habilitée à prendre toutes mesures conservatoires utiles dans le cadre de la compétition.

Articles 5 Nombres de joueurs et de remplacements

Chaque équipe ne peut inscrire sur la feuille de match, pour chaque rencontre, que 12 joueurs,

Par tiers temps, ne pourront participer que 4 joueurs de champ, un gardien et 7 remplaçants maximum, et un gardien.

Articles 6 Ballons

Les ballons seront des ballons Beach Soccer fournis par les Clubs,

Articles 7 Arbitres

La Commission des ARBITRES, fournira pour chaque Plateau, des arbitres ayant reçu une formation règlementaire Beach Soccer.

Articles 8 Temps des tiers temps

3 Tiers temps de 12mn (réelles)

Article 9 Forfait

Tout club déclarant forfait doit prévenir la ligue par courrier (poste, mail, fax) au moins quatre jours avant la date du match, auquel cas il est passible, d'une sanction financière fixé par le Comité Directeur du District de l'Hérault de Football. Le club bénéficiaire du forfait remporte le match sur un écart de 3 buts (3-0).

Article 10 Feuille d'arbitrage

Les feuilles d'arbitrages sont fournies par la COMMISSION ; les feuilles de match utilisées sont identiques à celles utilisées au football à 11.

Article 11 Organisation des Plateaux

Les deux équipes qui commencent le plus tôt sur le terrain doivent mettre en place les installations (les lignes et les drapeaux), pour permettre le bon déroulement des matchs.

Pour le démontage de celle-ci, il demandé aux équipes qui finissent d'assurer le démontage et rangement des installations à l'issue des matchs

En cas de non-respect de cette règle la Commission, à sa discrétion, se donne le droit de sanctionner par des retraits de point (s), la ou les équipes concernée (s). Pour les équipes concernées par la mise en place des installations, elles doivent arriver une heure à l'avance et mettre en place les installations de préférence avant l'échauffement.

Article 12 Récompenses

Les équipes finissant Première du CHAMPIONNAT de 2^{ème} Phase poule ELITE et poule HONNEUR se verront récompensée par un trophée.

Article 11 Cas non prévus

Les cas non prévus dans le présent règlement, sont tranchés par la Commission d'organisation du District de l'Hérault de Football. Le règlement officiel de la F.I.FA est téléchargeable sur son site Internet.

http://fr.fifa.com/mm/document/tournament/competition/52/76/01/lotg_bswc_fr_56330.pdf